





## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

### **Introduction**

Lors de leur Treizième réunion ordinaire (Catane, novembre 2003), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont invité le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) à tenir la Septième Réunion des Points Focaux Nationaux pour les ASP en 2005. Cette réunion sera organisée à Séville du 31 mai au 3 juin 2005, grâce à l'aimable invitation et au support logistique du Ministère de l'Environnement Espagnol et du Gouvernement Régional de l'Andalousie.

Les annotations ci-après à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour assister la réunion dans ses délibérations.

### **Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion**

La réunion sera ouverte le mardi 31 mai 2005 à 9h30 par les représentants du pays hôte, des autorités locales, de l'unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée et du CAR/ASP. Tous les Points Focaux Nationaux pour les ASP des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) ont été invités à assister ou à désigner leur(s) représentant(s) à la réunion. Les organisations internationales et/ou non gouvernementales concernées ont été également invitées à désigner des représentants à la réunion avec un statut d'observateurs.

### **Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur**

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente réunion.

### **Point 3 de l'ordre du jour - Election du bureau**

La réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

### **Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

L'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat, distribué sous la cote UNEP(DEC)/MED WG.268/1 et annoté dans le présent document, sera proposé pour adoption par la réunion. La réunion sera invitée à examiner et adopter l'emploi du temps proposé à la fin du présent document.

Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Une interprétation

simultanée sera disponible, en anglais, espagnol et français, pour toutes les sessions plénières.

**Point 5 de l'ordre du jour - Rapports des pays sur l'application du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée**

Dans le but d'utiliser au mieux le temps disponible lors de leurs réunions, les Points Focaux Nationaux pour les ASP ont convenu lors de leur Cinquième réunion (Valence, avril 2001) qu'à partir de la Sixième réunion des PFN pour les ASP, au lieu de faire des présentations orales pour rendre compte des activités menées dans leurs pays dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole ASP, les délégués soumettraient au Secrétariat des rapports écrits selon un format convenu. Dans ce cadre, les rapports reçus à temps par le CAR/ASP ont été compilés dans le document de travail "Etat de mise en œuvre du Protocole ASP" (UNEP(DEC)/MED WG.268/3).

Le Secrétariat introduira brièvement le document et la parole sera donnée aux délégations souhaitant faire des commentaires sur l'état de mise en œuvre du Protocole ASP ou souhaitant apporter des informations supplémentaires ou des mises à jour. Le contenu du document de travail UNEP(DEC)/MED WG.268/3 sera annexé au rapport de la réunion.

**Point 6 de l'ordre du jour - Mise en œuvre des Plans d'action adoptés dans le cadre du PAM**

En se référant aux sections pertinentes du document UNEP(DEC)/MED WG.268/4, le Secrétariat présentera un bref compte-rendu sur la mise en œuvre des plans d'action suivants:

1. Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée
2. Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée
3. Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée
4. Plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée
5. Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (chondrichthyens) en mer Méditerranée
6. Plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux inscrites en Annexe II du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée
7. Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en mer Méditerranée.

La réunion sera invitée à (i) donner son avis sur les activités menées, (ii) revoir les recommandations proposées par le Secrétariat et (iii) donner des indications quant aux activités futures du CAR/ASP dans le cadre des plans d'action susmentionnés.

Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat proposera qu'un groupe de travail restreint soit formé pour rédiger une note, pendant la réunion, à l'attention

des Parties contractantes et indiquant le point de vue de la réunion des Points Focaux ASP sur la situation du phoque moine en Méditerranée et sur les actions jugées nécessaires pour pallier le déclin de l'espèce.

Le Secrétariat attirera l'attention de la réunion sur les documents de travail suivant :

1. UNEP(DEC)/MED WG.268/5 qui présente la collaboration entre l'Accord ACCOBAMS et le CAR/ASP
2. UNEP(DEC)/MED WG.268/6 qui présente l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée.

Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, une présentation de la base de données MEDACES, développée grâce au soutien du Ministère de l'environnement espagnol, sera faite.

**Point 7 de l'ordre du jour - Développement des aires protégées marines et côtières**

Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat, en se référant aux sections pertinentes du document UNEP(DEC)/MED WG.268/4, présentera les activités menées par le CAR/ASP pour promouvoir l'établissement et la gestion d'aires protégées marines et côtières.

La réunion sera informée sur des propositions faites par deux Parties contractantes pour l'inscription de sites sur la liste des ASPIM. Il est attendu que les délégations des Parties contractantes concernées présentent les sites proposés faisant référence aux rapports de présentation contenus dans le document UNEP(DEC)/MED WG.268/7. La réunion sera invitée à examiner la conformité de ces propositions avec les dispositions de l'Annexe I au Protocole ASP "Critères communs pour le choix des aires marines et côtières protégées susceptibles d'être inscrites sur la liste des ASPIM".

Le Secrétariat introduira le document UNEP(DEC)/MED WG.268/8 ("Proposition de procédure d'évaluation des aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne - ASPIM"). La réunion sera invitée à examiner le document en vue de le soumettre aux Parties contractantes pour adoption.

**Point 8 de l'ordre du jour - Programme d'Action Stratégique pour la conservation de la diversité biologique (PAS BIO) en région méditerranéenne**

Le Secrétariat informera la réunion sur les activités menées dans le cadre du Programme PAS BIO en faisant référence à la section pertinente du document UNEP(DEC)/MED WG.268/4. Les participants seront invités à proposer des modalités d'intervention pertinentes pour la mise en œuvre du PAS BIO.

**Point 9 de l'ordre du jour - Autres activités**

Le Secrétariat informera la réunion sur les activités du CAR/ASP qui ne sont pas

couvertes par les points précédents de l'ordre du jour en se référant aux sections pertinentes du document UNEP(DEC)/MED WG.268/4. Les délégations seront invitées à donner leurs avis sur ces activités et à faire des recommandations pour les activités futures.

Les dossiers suivants seront examinés:

- Critères communs pour le choix des espèces susceptibles d'être incluses ou exclues des Annexes II et III au Protocole ASP (doc. UNEP(DEC)/MED WG.268/9)
- Proposition de programme de travail sur le coralligène en Méditerranée (doc. UNEP(DEC)/MED WG.268/10)
- Proposition de programme de travail sur l'utilisation durable des éléments constitutifs de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée (doc. UNEP(DEC)/MED WG.268/11).

**Point 10 de l'ordre du jour - Eléments pour une stratégie du CAR/ASP**

Sur la base du document d'information UNEP(DEC)/MED WG.268/Inf.15, les délégations seront invitées à donner leur avis sur les éléments pour une stratégie du CAR/ASP concernant les activités à mener pour les prochaines années, faisant suite aux recommandations du rapport d'évaluation du centre de 2003 et compte tenu du nouveau contexte régional et mondial.

**Point 11 de l'ordre du jour - Programme et budget pour la prochaine période biennale (2006-2007)**

Le Secrétariat introduira le programme d'activités du CAR/ASP et le budget proposé pour 2006-2007, en se référant à la section pertinente du document UNEP(DEC)/MED WG.268/4. La réunion sera invitée à examiner le programme-budget proposé et à donner son avis quant aux priorités en matière d'allocations budgétaires.

**Point 12 de l'ordre du jour - Questions diverses**

Les éventuelles autres questions relatives aux sujets de la réunion qui pourraient être soulevées par les participants ou par le Secrétariat seront examinées sous ce point de l'ordre du jour.

**Point 13 de l'ordre du jour - Adoption du rapport de la réunion**

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

**Point 14 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion**

La clôture de la réunion est prévue pour le vendredi 3 juin 2005, à 17h00.

## EMPLOI DU TEMPS PROPOSE

<b>Mardi 31 mai 2005</b>	<b>Mercredi 1 juin 2005</b>	<b>Jeudi 2 juin 2005</b>	<b>Vendredi 3 juin 2005</b>
<u>Séance du matin</u> 9h30 – 12h30  Points 1, 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour  Pause café 10h30 – 11h00	<u>Séance du matin</u> 9h00 – 12h30  Points 7 et 8 de l'ordre du jour  Pause café 10h30 – 11h00	<u>Séance du matin</u> 9h00 – 12h30  Points 10 et 11 de l'ordre du jour  Pause café 10h30 – 11h00	<u>Séance du matin</u>  Libre, préparation du rapport de la réunion par le Secrétariat
<u>Séance de l'après-midi</u> 14h30 – 17h00  Point 6 de l'ordre du jour  Pause café 16h00 – 16h15	<u>Séance de l'après-midi</u> 14h30 – 17h00  Points 8 (suite) et 9 de l'ordre du jour  Pause café 16h00 – 16h15	<u>Séance de l'après-midi</u> 14h30 – 17h00  Points 11 (suite) et 12 de l'ordre du jour  Pause café 16h00 – 16h15	<u>Séance de l'après-midi</u> 14h30 – 17h00  Points 13 et 14 de l'ordre du jour
17h00 – 18h30 Manifestations parallèles*	17h00 – 18h30 Manifestations parallèles*	17h00 – 18h30 Manifestations parallèles*	

\* Manifestations parallèles prévues :

- L'expérience de l'UICN dans l'évaluation des sites classés : Ramsar et le patrimoine mondial de l'UNESCO (Centre de coopération méditerranéenne de l'UICN)
- Le projet MedPAN, réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (2005-2007) et le Répertoire des aires marines protégées méditerranéennes (WWF France)
- L'Atlas dynamique sur les aires protégées marines et côtières méditerranéennes, MedSIG (Consultant du CAR/ASP)